



Résultats de l'enquête du SE-UNSA sur l'évolution du fonctionnement et de la direction d'école

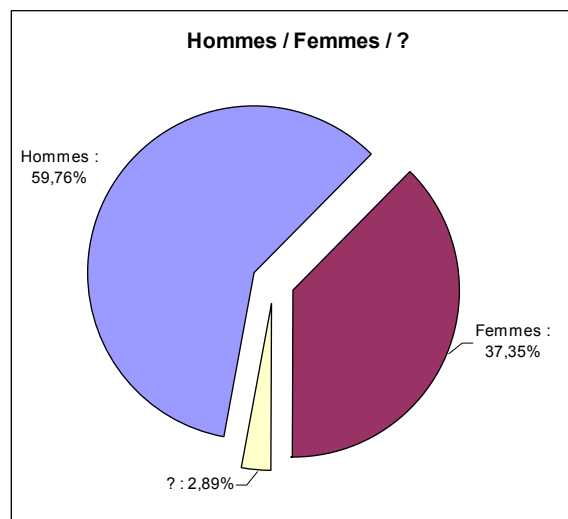
☛ Réponses

1 365 questionnaires reçus (versions papier et électronique) mais seulement 1 078 fiches exploitables ou contenant des données lisibles et triables (sans parler de l'anonymat !).

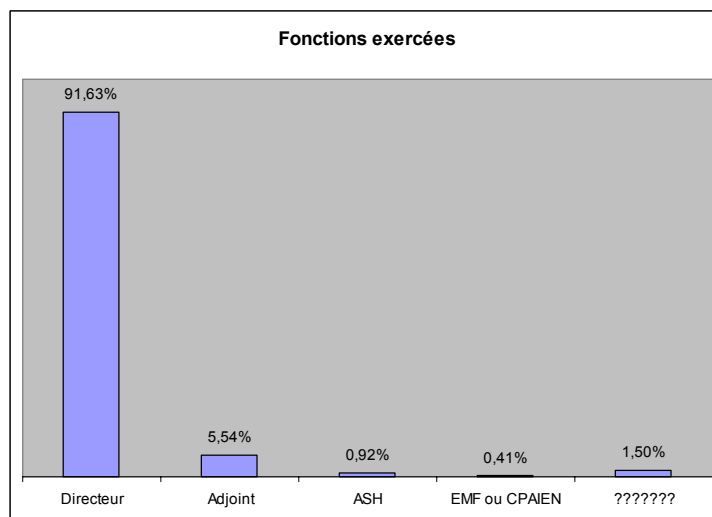
☛ Proportion d'adhérents

- 52 % de non syndiqués
- 36 % d'adhérents du SE-UNSA
- 7 % de sympathisants
- 4,2 % non identifiés
- 0,8 % de prospects

☛ Rapport hommes/femmes



☛ Fonctions exercées





☛ La provenance «géographique»

Métropole et DOM représentés ; tous n'ont pas rempli le coupon. On manque donc d'indicateurs fiables.

➔ Question 1 : La situation actuelle convient-elle ?

- NON : 92,63 %
- OUI : 6,65 %
- NSP : 0,72 %

➔ Question 2 : Pour vous, la création d'un établissement public dans le 1^{er} degré est-elle envisageable ?

- OUI : 70,59 %
- NON : 29,41 %

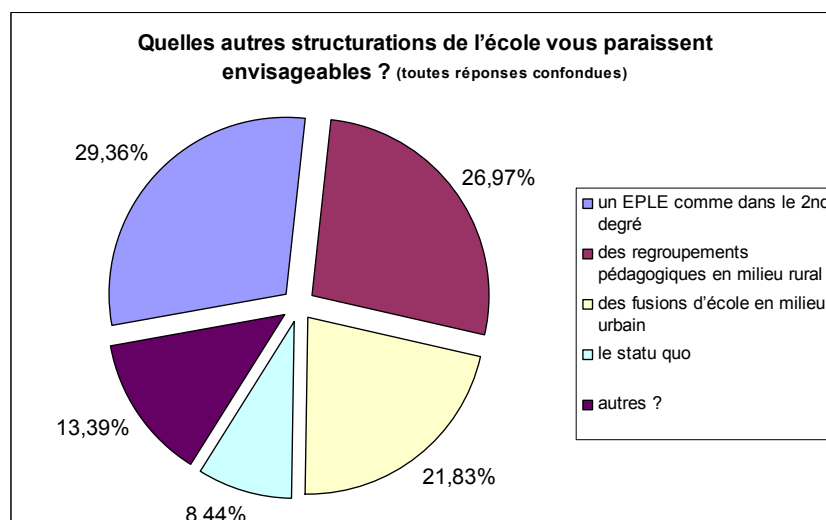
➔ Question 2bis : quels avantages présente un établissement public (si réponse positive en question 2) ?

Taux les plus importants, par priorité :

- En priorité 1 : une meilleure reconnaissance des directeurs d'école avec 50,90 %.
- En priorité 2 : une structuration juridique plus assurée avec 28,88 %.
- En priorité 3 : une meilleure autonomie avec 24,91 %.
- En priorité 4 : une organisation financière et administrative avec 21,30 %.
- En priorité 5 : une meilleure efficacité pédagogique, avec 20,22 %.

◆ Dans les propositions faites par les collègues qui ont coché «autres», on trouve essentiellement la demande d'un statut pour les directeurs d'école.

➔ Question 3 : Quelles autres structururations de l'école vous paraissent envisageables ?





→ Question 4 : Pour vous quelles exigences doivent présider à la création d'un établissement public dans le 1^{er} degré ?

La parole était libre pour cette question, il n'y avait pas de proposition de choix, ce qui explique l'impossibilité de faire une statistique.

Toutefois, à la lecture des commentaires, on voit qu'il se dégage majoritairement plusieurs exigences ...

... par rapport à la structure-établissement

- qu'elle soit utile aux élèves et qu'elle permette de mener à bien des projets concertés
- stabilité de la structure et des moyens sur une période donnée
- dotation en moyens suffisants de fonctionnement : une aide administrative formée et pérenne, des agents comptables
- plafonner le nombre d'élèves ou le nombre de classes pour garantir un établissement à taille humaine et de proximité
- que le conseil d'administration soit au moins tripartite (certains réclamant une majorité d'enseignants)
- indépendance pédagogique vis-à-vis des élus et des IEN

... par rapport au fonctionnement de l'équipe

- que les prérogatives de chacun soient respectées et que le directeur ne soit pas un supérieur hiérarchique
- qu'il existe des conseils de maîtres ou des conseils pédagogiques gérés par l'équipe enseignante
- le maintien de la liberté pédagogique

... par rapport à la fonction de directeur de l'établissement

- qu'il soit issu du corps des PE ou des instituteurs
- qu'il soit affecté en toute transparence sur un barème et sur ses compétences
- une décharge complète et une formation initiale/continuée de qualité
- un statut réel du directeur mais les avis divergent sur la dimension hiérarchique
- qu'il soit président du conseil d'administration

➤ Quelques éléments d'analyse

- Proportion importante d'hommes. Logique car, statistiquement, les directeurs sont surtout masculins.

- Les adjoints ont peu répondu. Il est vrai que l'enquête a été placée dans une publi spéciale directeurs, même si le questionnaire a été élargi ensuite à la profession. On se rend compte que les réponses sont sensiblement différentes lorsqu'on est adjoint, sauf pour la 1^{ère} question sur leur ressenti par rapport à la situation actuelle.

- Quasiment tous les départements sont représentés (Métropole et DOM). Même si la question n'était pas posée, certains ont précisé qu'ils exerçaient en milieu rural ou urbain. On se rend compte que lorsqu'on applique ce filtre en fonction des réponses, là aussi un clivage s'opère, non pas dans le constat de la situation mais dans les solutions envisagées. On est moins porté vers un EPLE en milieu rural par exemple ...



Résultats de l'enquête du SE-UNSA sur l'évolution du fonctionnement et de la direction d'école

- Nous ne sommes pas très surpris par le taux de collègues qui affirment dès la 1^{ère} question, que la situation actuelle n'est pas satisfaisante (plus de 92 %), même si cela ne nous réjouit pas. Cela confirme le malaise dans le 1^{er} degré, ressenti de manière plus prégnante depuis les réformes Darcos.

- Quant à la création d'un établissement public dans le 1^{er} degré, c'est très net ! Le mot n'est pas ou plus tabou mais ... surtout chez les directeurs puisqu'ils sont plus de 96 % à avoir répondu oui contre 40 % chez les autres (en majorité des adjoints). Relient-ils le statut de l'établissement à leur statut ? Serait-ce d'abord leur propre condition d'exercice qui prime plus que l'intérêt de la structure et de ses possibilités quant à un meilleur fonctionnement ? La reconnaissance de la fonction, du métier (disent certains) est visiblement le moteur. Quant aux autres personnels, qu'est-ce qui joue en défaveur de l'établissement ? Nous n'avons pas assez d'éléments qualitatifs pour le dire.

- L'avantage le plus évident à la création d'un établissement public est celui d'une meilleure reconnaissance des directeurs. Ce n'est pas étonnant quand on sait qu'ils représentent l'immense majorité de nos sondés. Le rapport établissement/meilleure efficacité pédagogique n'est pas prioritaire dans les avantages énoncés. Est-ce à dire que les collègues ne font pas le lien entre les 2 ou bien que ce n'est tout simplement pas ce qui leur importe, prioritairement ?

- Concernant les autres types de structures ou de fonctionnement proposés par les sondés, c'est l'EPL type 2nd degré qui arrive en tête. Cela a sûrement un lien avec le besoin de reconnaissance exprimé par les directeurs. Pensent-ils que la position de «chef d'établissement» est en soi une vraie reconnaissance ?

Les demandes autour de regroupements pédagogiques ruraux recueillent aussi beaucoup de suffrages (2^{ème} position). On se rend compte que c'est plus réclamé par les collègues travaillant en milieu rural qui jugent, dans leurs commentaires, qu'un établissement, quel qu'il soit, n'est pas adapté aux difficultés de fonctionnement qu'ils rencontrent.

- Enfin, au sujet des exigences qui doivent présider à la création d'un établissement public dans le 1^{er} degré, elles sont clairement exprimées par les collègues ; nous avons retenu celles qui revenaient le plus et qui rejoignent par ailleurs, les exigences que nous portons aussi, en tout cas c'est l'esprit du mandat que nous proposons à travers le projet syndical, sur cette question.

- Les collègues témoignent ici de leur volonté d'avoir les moyens de travailler et ce en toute liberté pédagogique. Pour la fonction de directeur, les réponses expriment le souhait de garde-fous pour que le directeur soit toujours un des leurs, garantie d'une «non-féodation» à l'Administration ou à la collectivité territoriale de rattachement.